

Compagnie de Fiducie Peoples

Divulgation publique (troisième pilier et ratio de levier de Bâle III)

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2024

Divulgence publique (troisième pilier et ratio de levier de Bâle III)

Objectif et contexte

Le présent document renferme les renseignements consolidés que la Compagnie de Fiducie Peoples et ses filiales, ainsi que la Banque Peoples du Canada, les Services de Cartes Peoples LP et les Solutions de Paiement Peoples Itée (collectivement « Groupe Peoples », « GP » ou « le Groupe »), doivent divulguer conformément au troisième pilier et au titre du ratio de levier de Bâle III. Cette divulgation est communiquée conformément à la directive sur les renseignements à fournir au titre du troisième pilier concernant les exigences de fonds propres et de liquidités des petites et moyennes institutions de dépôt (« PMB ») du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le Groupe Peoples est classé dans la catégorie II des PMB, avec un actif total inférieur au seuil de 10 milliards de dollars.

Base de présentation

Les renseignements figurant dans le présent rapport de divulgation publique (rapport) sont préparés conformément à la ligne directrice ci-dessus et aux exigences de communication au titre du troisième pilier concernant les PMB de catégorie II.

Des renseignements qualitatifs complets sont fournis chaque année, à la clôture de l'exercice de l'entreprise.

Emplacement et vérification

Ce rapport est publié à la section Règles de divulgation du site Web du Groupe.

Le présent rapport est assujéti à un examen interne et il n'a pas été audité par les auditeurs externes de l'entreprise.

Tous les montants figurant dans le présent rapport sont exprimés en dollars canadiens.

Utilisation de ce document

Les données financières complémentaires sont publiées sur le site du BSIF et elles sont également accessibles via le lien ci-dessous.

<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres>

Groupe Peoples

Quatrième trimestre de 2024

Table des matières – Communications du troisième pilier

Tableau	Catégorie de risque	Tableau / Onglet	Format	Fréquence	N° de page
KM1	Aperçu gestion des risques, règles de prudence clés et APR	Indicateurs clés (du groupe consolidé)	Fixe	Trimestrielle	4
CC1	Composition du capital	Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB	Fixe	Trimestrielle	5
ARC	Risque de crédit	Informations générales sur le risque de crédit	Flexible	Annuelle	6-8
ORA	Risque opérationnel	Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel de la banque	Flexible	Annuelle	9-11
LR2	Ratio de levier	Modèle de divulgation commun au titre du ratio de levier	Fixe	Trimestrielle	12
MRA	Risque de marché	Exigences relatives aux informations qualitatives générales en regard du risque de marché	Flexible	Annuelle	Remarque 1
MR1	Risque de marché	Risque de marché en regard d'une approche standardisée	Fixe	Trimestrielle	Remarque 1
MRB	Risque de marché	Renseignements qualitatifs pour les banques utilisant une approche fondée sur les modèles internes	Flexible	Annuelle	Remarque 1
MR2	Risque de marché	Risque de marché pour les banques utilisant une approche fondée sur les modèles internes	Fixe	Trimestrielle	Remarque 1
CVAA	Ajustement de valeur de crédit	Exigences relatives aux informations qualitatives générales en regard du RVC	Flexible	Annuelle	13
CVA1	Risque en regard de l'ajustement de valeur de crédit	L'approche de base réduite pour l'AVC (AB-RVC)	Fixe	Trimestrielle	Remarque 2
CVA2	Risque en regard de l'ajustement de valeur de crédit	L'approche de base complète pour l'AVC (AB-RVC)	Fixe	Trimestrielle	Remarque 2
CVAB	Risque en regard de l'ajustement de valeur de crédit	Renseignements qualitatifs pour les banques utilisant AS-RVC	Flexible	Annuelle	Remarque 2
CVA3	Risque en regard de l'ajustement de valeur de crédit	L'approche standardisée pour l'AVC (AS-RVC)	Fixe	Trimestrielle	Remarque 2
CVA4	Risque en regard de l'ajustement de valeur de crédit	Relevés du flux d'APR des expositions au risque lié au RVC dans le cadre de AS-RVC	Fixe	Trimestrielle	Remarque 2

Remarque 1 : Le Groupe Peoples n'est pas une institution internationalement active et n'est pas mandaté pour calculer le risque de marché des fonds propres réglementaires, comme indiqué dans les Normes de fonds propres (NFP) 2024, chapitre 9, paragraphes 2 et 3.

Remarque 2 : Le Groupe Peoples est qualifié et a choisi d'utiliser le traitement alternatif tel que spécifié dans le NFP 2024, chapitre 8, paragraphe 9.

KM1 – Indicateurs clés (du groupe consolidé)

<i>En milliers de dollars</i>		T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	457,218	468,129	457,285	440,962	390,793
2	Fonds propres de catégorie 1	458,527	469,217	458,445	442,063	390,929
3	Total des fonds propres	480,657	492,993	481,641	459,001	402,868
Actifs pondérés en fonction du risque (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	2,412,708	2,461,512	2,589,986	2,684,733	2,584,239
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	2,412,708	2,461,512	2,589,986	2,684,733	2,584,239
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	18.95%	19.02%	17.66%	16.42%	15.12%
5a	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	18.95%	19.02%	17.66%	16.42%	15.12%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	19.00%	19.06%	17.70%	16.47%	15.13%
6a	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	19.00%	19.06%	17.70%	16.47%	15.13%
7	Ratio du total des fonds propres (%)	19.92%	20.03%	18.60%	17.10%	15.59%
7a	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	19.92%	20.03%	18.60%	17.10%	15.59%
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0%	0%	0%	0%	0%
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%) [ne s'applique pas pour les PMB]					
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	11.95%	12.02%	10.66%	9.42%	8.12%
Ratio de levier de Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	8,223,974	8,364,317	8,764,586	9,029,905	8,765,591
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	5.58%	5.61%	5.23%	4.90%	4.46%

CC1 modifié – Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB

	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves					
1	91,888	91,888	91,888	91,888	66,886
2	383,294	392,422	382,108	365,598	340,957
3					
4					
5					
6	475,182	484,310	473,996	457,486	407,843
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Ajustements réglementaires					
28	17,964	16,181	16,711	16,524	17,050
29	457,218	468,129	457,285	440,962	390,793
Autres éléments de T1 : Instruments					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
Autres éléments de T1 : Ajustements réglementaires					
43					
44	1,309	1,088	1,160	1,101	136
45	458,527	469,217	458,445	442,063	390,929
Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions					
46					
47					
48	136	96	116	114	28
49					
50	21,994	23,680	23,079	16,824	11,911
51	22,130	23,776	23,195	16,938	11,939
Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires					
57					
58	22,130	23,776	23,195	16,938	11,939
59	480,657	492,993	481,641	459,001	402,868
60	2,412,708	2,461,512	2,589,986	2,684,733	2,584,239
Ratios de fonds propres					
61	18.95%	19.02%	17.66%	16.43%	15.12%
62	19.00%	19.06%	17.70%	16.47%	15.13%
63	19.92%	20.03%	18.60%	17.10%	15.59%
Cible du BSIF					
69	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%
70	8.50%	8.50%	8.50%	8.50%	8.50%
71	10.50%	10.50%	10.50%	10.50%	10.50%
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (pour coopératives de crédit fédérales seulement)					
80					
81					
82					
83					
84					
85					

ARC - Informations générales sur le risque de crédit

Élément	Informations qualitatives annuelles requises	Description
ARC	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	
		Les PMB doivent décrire leurs objectifs et politiques de gestion du risque de crédit, en mettant l'accent sur les points suivants :
(a)	Comment le modèle d'affaires se traduit-il dans les composantes du profil de risque de crédit de la PMB?	<p>Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière résultant de l'incapacité des clients ou des contreparties du GP de respecter pleinement les modalités d'un prêt ou d'un contrat. Le risque de crédit provient essentiellement des activités de prêt et des opérations de trésorerie du GP. Les opérations de prêt principales comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation et commerciaux, les prêts commerciaux, les prêts personnels et les solutions de cartes de crédit. L'entreprise investit également dans des créances locatives.</p> <p>Le risque de concentration du crédit, en tant que composante du risque de crédit, peut survenir si une part excessivement importante des activités de prêt du GP concerne une seule personne, une seule organisation ou un seul groupe de personnes ou d'organisations liées, une seule zone géographique, un seul secteur d'activité ou une seule catégorie d'investissement. Les politiques en matière de souscription et de risque de crédit, ainsi que le cadre de propension au risque du GP, sont approuvés par le conseil d'administration pour la gestion des portefeuilles de prêts et de crédit-bail du GP et l'exposition au risque de crédit et de concentration.</p> <p>Les opérations de trésorerie comprennent la gestion des placements, des liquidités et de l'exposition au risque de taux d'intérêt du GP. L'exposition au risque de crédit de contrepartie peut provenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie placés auprès d'institutions financières et de contrats dérivés. De même, les investissements en titres exposent le GP à un risque de crédit si l'émetteur de ces titres n'est pas en mesure d'effectuer les paiements d'intérêts en temps voulu ou s'il devient insolvable. Pour gérer et limiter l'exposition au risque de crédit de la contrepartie, le GP établit des politiques avec des limites d'exposition basées sur la cote de crédit, la qualité de l'émetteur et le type d'investissement.</p>
(b)	Critères et approche utilisés pour définir la politique de gestion du risque de crédit et pour fixer les limites du risque de crédit	<p>Le GP dispose d'un cadre de propension au risque qui définit le type et le volume de risque que l'entreprise est prête à assumer dans le cadre de ses activités commerciales. La propension au risque pour les principaux types de risques est établie sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs par la gestion des risques et d'autres fonctions intégrées de deuxième ligne, avec le soutien de la haute direction et l'approbation du conseil d'administration. Le GP a mis en place plusieurs mesures de propension au risque et de limites pour le risque de crédit. Elles font l'objet d'un suivi et de rapports réguliers à la haute direction et au conseil d'administration et servent également au processus de planification stratégique.</p> <p>Les politiques liées au risque de crédit sont élaborées par la deuxième ligne et approuvées par le conseil d'administration. Elles couvrent le processus d'approbation des prêts, les programmes internes de qualité et de conformité, les systèmes d'évaluation des risques, les limites de concentration du portefeuille, la gestion et le recouvrement des prêts en souffrance, ainsi que les exigences en matière de suivi et d'information en continu. Le GP applique des politiques de souscription qui imposent des limites prudentes aux ratios prêt-valeur ainsi qu'à la concentration de prêts dans une même région géographique ou auprès d'un même emprunteur. Des limites spécifiques de concentration du portefeuille sont établies en mettant l'accent sur l'exposition à certains types de prêts et de biens immobiliers. Les politiques de placement permettent uniquement à la trésorerie d'investir dans des titres de cote élevée ou garantis par l'État, sous réserve de limites de concentration prudentes.</p> <p>La diversification des risques est également assurée par l'établissement de limites d'exposition à certaines contreparties, à certains secteurs d'activité et à certains segments de marché. Le GP vérifie les risques de crédit de contrepartie par rapport à ces limites et prépare des rapports évaluant le risque de crédit global des portefeuilles de prêts et de placements du Groupe. Au moins une fois par année, le GP effectue un examen de la diversification des risques par rapport aux limites attribuées aux portefeuilles.</p>

ARC - Informations générales sur le risque de crédit

Élément	Informations qualitatives annuelles requises	Description
ARC	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	
		Les PMB doivent décrire leurs objectifs et politiques de gestion du risque de crédit, en mettant l'accent sur les points suivants :
(c)	Structure et organisation de la gestion du risque de crédit et de l'opération de contrôle	<p>Les secteurs d'activité de prêt du GP évaluent et gèrent le risque de crédit et sont responsables de la souscription associée au risque de crédit. Le processus d'octroi et d'approbation de crédit est contrôlé de manière centralisée par la gestion des risques, qui examine et approuve toutes les demandes de crédit. En fonction des pouvoirs délégués, les expositions plus importantes sont soumises au premier vice-président, responsable du crédit, ou au Comité de crédit pour décision et approbation. Les prêts en souffrance ou en défaut sont gérés par l'équipe chargée des prêts spéciaux au sein de la gestion des risques.</p> <p>Le comité de gestion des risques du conseil d'administration établit des limites de prêt discrétionnaires conformément à la politique de gestion des risques de crédit. Les demandes d'approbation pour un crédit dépassant la limite établie par le responsable du crédit sont soumises au Comité de crédit. Le Comité de crédit approuve les prêts dans les limites qui lui sont confiées et est chargé de veiller à ce que des normes et des lignes directrices appropriées en matière de crédit soient mises en place.</p> <p>Le premier vice-président, responsable du crédit, rend compte au directeur des revenus et fournit trimestriellement au comité de gestion des risques de crédit du conseil d'administration un résumé des renseignements clés sur le risque de crédit, notamment les opérations de crédit importantes, la conformité avec les limites, les évolutions des portefeuilles et des prêts dépréciés.</p> <p>Les activités principales de la fonction de risque comprennent la surveillance des politiques de gestion du risque de crédit, l'établissement du cadre de propension au risque de crédit et des principaux indicateurs clés de risque, la mise en place de processus et d'outils de gestion du risque de crédit, le contrôle de la qualité, la liste de surveillance et la gestion des prêts douteux. La fonction soutient une approche disciplinée à l'égard de la prise de risque grâce à ses responsabilités en matière d'approbation d'opérations et de gestion du portefeuille, de rapports sur le risque de crédit et de simulations de crise.</p> <p>La fonction de risque veille également à la constitution de provisions par le biais du processus de créances irrécouvrables attendues, y compris des provisions spécifiques si nécessaire. Les provisions importantes sont examinées et approuvées par le comité de gestion des risques.</p>

ARC - Informations générales sur le risque de crédit

Élément	Informations qualitatives annuelles requises	Description
ARC	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	
	Les PMB doivent décrire leurs objectifs et politiques de gestion du risque de crédit, en mettant l'accent sur les points suivants :	
(d)	Relations entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle du risque, de conformité et d'audit interne	<p>Le GP gère le risque de crédit selon le modèle des trois lignes de défense. Cela garantit une responsabilité adéquate pour la gestion et la souscription du risque de crédit dans l'entreprise, tout en maintenant l'octroi et l'approbation des prêts dans la gestion du risque. Les prêts en souffrance ou en défaut sont gérés par l'équipe des prêts spéciaux au sein de l'unité de gestion du risque.</p> <p>Les dirigeants de chaque secteur d'activité du GP sont les premiers responsables de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la communication des risques à la hauteur de leur responsabilité.</p> <p>La gestion du risque de crédit est responsable de l'approbation de toutes les activités de prêt. La gestion du risque est également responsable de surveiller, mesurer et signaler les risques de manière indépendante, et de définir des tolérances au risque, d'élaborer et de mettre à jour des politiques et de mettre en œuvre des méthodologies de gestion du risque. La fonction de risque de crédit est intégrée à l'organisation de gestion du risque du GP.</p> <p>Le service de conformité surveille toutes les questions de conformité réglementaire et veille à ce que le GP opère dans le respect des limites et des lignes directrices réglementaires définies.</p> <p>L'audit interne, qui se veut la troisième ligne de défense, exerce une surveillance indépendante fondée sur le risque afin de vérifier l'efficacité du cadre de contrôle interne et des pratiques de gestion du risque de crédit et du risque opérationnel, et de garantir le respect des politiques et des exigences prévues par la loi.</p>
(e)	Portée et contenu principal des rapports sur l'exposition au risque de crédit et sur la fonction de gestion du risque de crédit destinés à la haute direction et au conseil d'administration	Le premier vice-président, responsable du crédit, et le directeur des revenus font rapport au Comité de crédit – composé de membres de la direction générale : chef de la direction, directeur financier, chef d'entreprise – mensuellement; et trimestriellement au comité de gestion des risques de crédit du conseil d'administration pour fournir un résumé des renseignements clés sur le profil de risque de crédit du GP, notamment la conformité avec les limites et la propension au risque, les évolutions des portefeuilles et des prêts dépréciés, les opérations de crédit importantes, et d'autres indicateurs de risque tels que les résultats de contrôles de la qualité et de simulations de crise.

Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel de la banque

Élément	Informations qualitatives annuelles requises	Description
ORA	Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel de la banque	
(a)	Leurs politiques, cadres et lignes directrices pour la gestion du risque opérationnel	<p>Le risque opérationnel réfère au risque de perte résultant de personnes, de processus et systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs. Cela inclut le risque juridique, mais exclut le risque stratégique et le risque de réputation.</p> <p>Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités commerciales du GP et comprend des considérations telles que la fraude, les défaillances de systèmes, le modèle de risque, la cybersécurité, la continuité des activités et la gestion du risque lié aux tiers.</p> <p>Bien que le risque opérationnel ne puisse être complètement éliminé, il est important de le gérer de manière proactive afin d'atténuer l'exposition aux pertes financières, aux atteintes à la réputation et aux amendes réglementaires. Le GP dispose d'une politique de gestion des risques opérationnels approuvée par le conseil d'administration. Le GP dispose également de politiques à l'échelle du conseil d'administration pour la gestion de la continuité des activités, la gestion de la fraude, la gestion du modèle de risque et la cybersécurité. Le GP a apporté d'importantes améliorations à son cadre de gestion des risques liés aux tiers et à sa politique de gestion des risques liés aux tiers. Ces politiques d'entreprise permettent également aux employés de connaître leurs responsabilités en matière de gestion du risque opérationnel, d'utiliser un langage commun pour discuter du risque opérationnel et de soutenir la direction lorsqu'elle examine tous les risques par le biais d'autoévaluations de contrôle des risques et d'autres processus de gestion des risques.</p> <p>Les cadres et politiques permettent d'encadrer la manière dont le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et rapporté dans l'ensemble du Groupe. La surveillance et le signalement des risques opérationnels se sont également améliorés de manière significative avec la mise en place du comité de gestion des risques opérationnels qui se réunit tous les mois. Entre autres fonctions, ce comité examine les incidents liés à la gestion du risque opérationnel qui sont signalés de manière cohérente tout au long de l'année par les unités opérationnelles.</p> <p>Le GP établit sa propension au risque opérationnel selon le cadre approuvé par le conseil d'administration, qui comprend des mesures de risque clés pour la gestion et la surveillance du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise.</p>
(b)	La structure et l'organisation de leur gestion du risque opérationnel et opération de contrôle	<p>Le GP gère le risque opérationnel selon le modèle des trois lignes de défense.</p> <p>Les secteurs d'activité et les domaines de soutien constituent la première ligne de défense et sont entièrement responsables de la gestion et de l'atténuation des risques opérationnels liés à leurs activités.</p> <p>La gestion des risques, en tant que deuxième ligne de défense, est responsable de l'amélioration continue de la politique de gestion des risques opérationnels, des politiques et du cadre d'entreprise connexes, ainsi que des processus et des outils d'appui à la gestion des risques opérationnels.</p> <p>La gestion des risques s'associe à d'autres fonctions intégrées, notamment la conformité, les technologies de l'information et les ressources humaines, afin de coordonner la surveillance de deuxième ligne des catégories de risque opérationnel telles que la conformité réglementaire, la lutte contre le blanchiment d'argent, la protection de la vie privée, la sécurité de l'information, la cybersécurité, la gestion des données et le risque lié au personnel.</p>

ARC - Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel

Élémen t	Informations qualitatives annuelles requises	Description
ORA	Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel de la banque	
(c)	Leur système de mesure du risque opérationnel (c'est-à-dire les systèmes et les données utilisés pour mesurer le risque opérationnel afin d'estimer les exigences de fonds propres pour risque opérationnel)	<p>Dans le cadre de la gestion du risque opérationnel du GP, les pertes subies à la suite d'événements liés au risque opérationnel sont suivies dans le temps et chaque événement est évalué en fonction de son importance. Outre l'analyse des pertes réalisées, le cadre de gestion du risque opérationnel produit des indicateurs avancés de l'exposition aux risques opérationnels qui permettent au GP de prendre des mesures proactives, si nécessaire, pour atténuer les risques de manière appropriée.</p> <p>Le GP recueille et analyse des données sur des incidents opérationnels subis par l'entreprise. Un événement lié au risque opérationnel est une perte ou un gain inattendu dû à une défaillance ou à l'absence de mise en place d'une mesure de contrôle du risque opérationnel, ainsi que toute situation dans laquelle une perte ou un gain inattendu est évité par une action autre que la mesure contrôle mise en place pour l'atténuer (quasi-préjudice). Les responsables des première et deuxième lignes de défense doivent signaler les incidents opérationnels.</p> <p>En plus de la collecte de données sur les pertes, le programme du GP pour la gestion et l'évaluation des risques opérationnels comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoévaluations des risques et des mesures de contrôle : Elles sont utilisées en permanence pour repérer les principaux risques opérationnels et évaluer l'efficacité des contrôles au sein des activités et des unités fonctionnelles, ainsi qu'à l'échelle de l'entreprise. • Indicateurs clés de risque : Le GP utilise des indicateurs clés pour surveiller les principaux facteurs de risque opérationnel dans l'ensemble de l'entreprise et pour donner un aperçu de l'évolution du profil de risque du Groupe au fil du temps. Les indicateurs clés de risque sont utilisés pour déclencher des mesures de gestion et des plans d'atténuation. • Gestion des changements : Le GP procède à des évaluations des risques chaque fois que des changements importants surviennent en ce qui concerne ses activités, la gestion du personnel, les processus et la technologie, ou lorsque le GP subit un changement important dans son environnement externe. • Formation : Tous les employés au sein de l'entreprise ont leur rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. À cet égard, le GP sensibilise et forme ses employés à la gestion du risque opérationnel afin de leur donner une vue d'ensemble des différents types de risques opérationnels, ainsi que de leurs rôles et responsabilités dans la protection des intérêts et des actifs du Groupe. • Chaque mois, le comité de gestion du risque opérationnel examine les incidents signalés en matière de risque opérationnel et la gouvernance du risque opérationnel et en rend compte. <p>Le cadre réglementaire exige qu'on réserve du capital pour soutenir le risque opérationnel. Le GP mesure les actifs notionnels pondérés en fonction du risque détenus pour le risque opérationnel à l'aide de l'approche simplifiée et normalisée.</p>

ARC - Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel

Élément	Informations qualitatives annuelles requises	Description
ORA	Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel de la banque	
(d)	Le champ d'application et le contexte principal de leur cadre d'information en matière de risque opérationnel à l'intention de la direction générale et du conseil d'administration.	Sur une base trimestrielle, la gestion des risques fournit des rapports à la haute direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration sur le profil de risque opérationnel du GP, notamment sur la gestion des risques opérationnels, les événements opérationnels importants – le cas échéant – et les indicateurs clés de risque élaborés par la direction.
(e)	L'atténuation du risque et le transfert du risque utilisés dans la gestion du risque opérationnel. Il s'agit notamment d'atténuer les risques par l'entremise de politiques (telles que les politiques relatives à la culture du risque, à la propension au risque et à l'externalisation), en se désengageant d'activités à haut risque et en mettant en place des mesures de contrôle. Le reste de l'exposition au risque peut alors être absorbé par la banque ou transféré. Par exemple, l'incidence des pertes opérationnelles peut être atténuée grâce à une assurance.	<p>Le GP maintient des politiques additionnelles alignées sur la politique de gestion des risques opérationnels de deuxième ligne afin de gérer et d'atténuer des types spécifiques de risques opérationnels. Parmi ces mesures, notons les suivantes :</p> <p>Gestion du risque d'entreprise lié aux tiers : Le GP a apporté d'importantes améliorations à son cadre de gestion des risques liés aux tiers et à sa politique de gestion des risques liés aux tiers. L'approche du GP sur le plan de l'atténuation des risques liés aux tiers est décrite dans des politiques qui établissent les exigences minimales en matière d'identification et de gestion des risques, tout au long de la relation avec un tiers. Le GP continue de progresser et d'accroître ses capacités dans ce domaine et met en œuvre des améliorations conformes aux exigences réglementaires révisées de la norme B-10 du BSIF sur la gestion du risque lié aux tiers.</p> <p>Gestion de la continuité des activités : Le GP maintient une politique et un programme de gestion de la continuité des activités afin de s'assurer que le Groupe a la capacité de gérer et de récupérer les opérations et les processus essentiels en cas d'interruption des activités. L'une des pierres angulaires du programme de continuité des activités est le maintien et la mise à jour annuelle des évaluations de l'impact sur les activités de toutes les unités opérationnelles du Groupe.</p> <p>Risque lié à la fraude : La politique et le cadre de gestion de la fraude du GP décrivent l'approche du Groupe à l'échelle de l'entreprise pour gérer le risque de fraude dans le cadre de la propension du GP pour le risque de fraude. Le GP a mis en place des outils et des processus pour l'identification, l'évaluation, la mesure et l'atténuation du risque de fraude et pour protéger les clients, les actionnaires et les employés de ce type de risque.</p> <p>Risque lié à sécurité de l'information (y compris la cybersécurité) : Le GP se concentre sur la protection de ses opérations, de ses clients et de ses données contre les attaques et travaille avec des fournisseurs de services sécurité et de logiciels pour assurer la résilience et l'efficacité de ses capacités technologiques. Dans le cadre de la propension au risque du GP, des indicateurs clés de risque ont été établis pour mesurer, surveiller et signaler ce risque, et les résultats sont communiqués au comité de gestion des risques sur une base périodique. Le GP continue de mettre à jour ses processus pour suivre l'évolution du cadre réglementaire du BSIF, notamment la ligne directrice B-13 sur la gestion du risque lié aux technologies et du cyber-risque, et la ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité.</p>

LR2 – Modèle de divulgation commun au titre du ratio de levier

	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	
Expositions au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais tenant compte des garanties)	7,684,984	7,648,339	7,760,574	7,906,777	7,709,051
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes de la norme comptable applicable (IFRS)					
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)					
4	(Montants des actifs déduits du calcul des fonds propres de catégorie 1)	(17,964)	(16,181)	(16,711)	(16,524)	(17,050)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	7,667,020	7,632,158	7,743,863	7,890,253	7,692,001
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	21,832	57,971	11,903	14,787	13,427
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés					
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)					
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits					
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)					
11	Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	21,832	57,971	11,903	14,787	13,427
Expositions sur opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de cession	-	-	-	-	48,333
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur les actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour les OFT	-	-	-	-	(351)
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire					
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	-	-	-	-	47,982
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	1,450,120	1,804,634	3,094,960	3,316,663	2,922,179
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(914,997)	(1,130,446)	(2,086,140)	(2,191,798)	(1,909,998)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	535,123	674,188	1,008,820	1,124,865	1,012,181
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	458,527	469,217	458,445	442,063	390,929
21	Total – Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	8,223,974	8,364,317	8,764,586	9,029,905	8,765,591
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III	5.58%	5.61%	5.23%	4.90%	4.46%

CVAA – Exigences relatives aux informations qualitatives générales en regard du RVC

Élément	Informations qualitatives annuelles requises	Description
CVAA	Exigences relatives aux informations qualitatives générales en regard du rajustement de valeur de crédit (RVC)	
(a)	<p>Une explication et/ou une description des processus mis en œuvre par les PMB pour détecter, mesurer, surveiller et contrôler les risques liés au RVC des PMB, y compris les politiques de couverture du risque lié au RVC et les processus de suivi de l'efficacité continue des couvertures.</p>	<p>Le risque lié au RVC est le risque de pertes découlant d'une évolution des valeurs de RVC, elle-même résultant de variations des écarts de taux des contreparties et des facteurs de risque de marché. Le GP, classé dans la catégorie II des PMB, est soumis à des exigences de fonds propres pour le RVC. Il calcule le risque lié au RVC pour les expositions aux instruments dérivés hors cote, et mesure l'exigence de fonds propres correspondante comme étant égal à 100 % de son risque de crédit de contrepartie.</p> <p>Le GP calcule son RVC prudentiel en fonction de l'approche standardisée spécifiée dans le NFP 2024, chapitre 7. Les coûts de remplacement et les expositions futures potentielles sont calculés par contrepartie et convertis en expositions en cas de défaut à l'aide d'un multiplicateur standard. Le coût de remplacement est la somme des soldes positifs des instruments dérivés hors cote évalués au prix du marché et des marges déposées. L'exposition future potentielle est l'exposition au risque de marché maximale attendue à l'égard d'un portefeuille d'opérations sur dérivés. Les expositions en cas de défaut sont pondérées en fonction de la cote de crédit des contreparties.</p> <p>Le GP gère activement ses niveaux de marge quotidiens et ses obligations avec les contreparties des instruments dérivés hors cote afin de contrôler le risque lié au RVC.</p>
(b)	<p>Si la banque est admissible et a choisi de fixer son exigence de fonds propres pour le RVC à 100 % de l'exigence de fonds propres de la banque pour le risque de crédit de contrepartie, tel qu'applicable en vertu du NFP 2024, chapitre 8, paragraphe 9.</p>	<p>Le montant notionnel total des produits dérivés non compensés du GP est inférieur au seuil d'importance relative fixé par le BSIF. Comme le permet le BSIF, le GP choisit de fixer son exigence de fonds propres pour le RVC à 100 % de l'exigence de fonds propres de l'institution pour le risque de crédit de la contrepartie.</p>

Fin du document